

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 174

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Menuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

ARTICLE 13

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« Au vu des circonstances locales »

les mots :

« Si les circonstances l'exigent ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de la première phrase de l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.